30 € HT / m²

N° 7300-S

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
Pôle Gestion publique
Service :Evaluations
Adresse :16, RUE BORDE
13357 MARSEILLE CEDEX 20
Téléphone : 04.91.17.91.17
Fax :04 42 37 54 08

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Christian GREGOIRE
Téléphone :04 42 37 54 32
Courriel : christian.gregoire@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. : 2017-014V1178 et N° 2014-014V3406 et 2013-014V0912 ratt.

Le .07/07/2017.

Le directeur régional des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône

à

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
Territoire du Pays Salonais
(à l'attention de Valérie WELKER)
281 Bd du Maréchal Foch - BP 274
13666 SALON de PROVENCE cedex

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : LOT DE TERRAIN INDUSTRIEL

ADRESSE DU BIEN : Parc d'activités Euroflory à Berre l'Etang
VALEUR VÉNALE : 435 000 € H.T.

1 – SERVICE CONSULTANT :	METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE - TERRITOIRE DU PAYS SALONAIS
AFFAIRE SUIVIE PAR :	Valérie WELKER
VOS REF. :	DB/2017-143
2 – Date de consultation :	:12/06/2017
Date de réception :	:16/06/2017
Date de visite :	:18/11/2010
Date de constitution du dossier « en état » :	: 16/06/2017

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

- Actualisation de la valeur vénale d'un lot de terrain dans la ZAC Euroflory à Berre l'Etang , en vue d'une cession

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2017

4 – DESCRIPTION DU BIEN

. **Références cadastrales** :

parcelles cadastrées CX n°455 et 456 constituant le lot 27 sises Parc d'activités Euroflory à Berre l'Etang

Description des biens :

Il s'agit d'un lot de terrain aménagé, d'une superficie de 14 489 m2, situé dans la zone industrielle EUROFLORY.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire :METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
- situation d'occupation : bien présumé libre de toute location ou occupation

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone au PLU : UEB

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par comparaison

La valeur vénale du bien est estimée à 435 000 € H.T. *(quatre cent trente cinq mille euros hors taxes)*.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

un an

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,

Directeur Régional des Finances Publiques

de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département

des Bouches-du-Rhône, et par délégation,

L'Inspecteur des Finances publiques

Christian GREGOIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2017